

On notera cependant, que certains travaux sur les immeubles en nue-propiété ont été réglés directement par Mme STEIN à savoir :

- pour l'année 1994 : 11 85,06 F

- pour l'année 1995 : les travaux effectués sur l'immeuble,

allée d'Amsterdam déclarés en impôts fonciers se sont élevés à 181 278 F, ces sommes n'apparaissent pas sur les relevés de l'agence GUESDON ; ces montants auraient donc été réglés par les comptes bancaires de Mme STEIN.

**Ces différentes analyses permettent de répondre aux questions de la mission ainsi qu'il suit :**